

ÉLECTION DES DIRIGEANTS DE LA GRANDE LOGE

Formule de demande de bulletin de vote d'absent

Tout membre qui demande un bulletin de vote d'absent doit faire sa demande le plus tôt possible. Vous devez remplir et retourner cette formule de demande suffisamment à l'avance afin de recevoir un bulletin par la poste et d'avoir le temps de retourner votre bulletin dûment rempli par la poste de sorte qu'il soit reçu à ou avant la fermeture du bureau de vote le jour du scrutin établi par votre section locale et énoncé dans l'avis d'élection que vous avez reçu. Toute demande tardive risque de ne pas être reçu à temps pour permettre le traitement de votre demande et l'exercice de votre vote par bulletin d'absent en temps opportun.

Prière d'écrire lisiblement en lettre moulées et de fournir toute l'information demandée. Tout renseignement incorrectement fourni ou incomplet pourrait invalider votre demande.

Numéro de section locale : _____

Entreprise ou agence pour laquelle vous travaillez : _____

Numéro de carte de membre : _____

(Note : Vous trouverez vos numéros de carte de membre et de section locale dans le coin supérieur droit de l'avis d'élection.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Je demande un bulletin de vote d'absent pour la ou les raisons suivantes. Prière de cocher toutes les raisons qui s'appliquent.

Je réside à plus de 40 kilomètres (25 milles) du bureau de vote désigné par ma section locale.

Je suis retenu(e) chez moi pour cause de maladie vérifiée.

Je serai en congé annuel (employés en service actif seulement).

Je serai en affectation commandée par mon employeur.

Je suis obligé de travailler pendant la période de que l'emplacement est ouvert pour le scrutin.

Je serai en congé pour obligations familiales.

Je serai absent(e) dans le cadre de fonctions officielles pour l'AIM.

Je serai en congé pour service militaire.

Signature : _____

(Signature obligatoire)

Livrez en personne ou par la poste cette **formule de demande** au secrétaire archiviste ou au secrétaire-trésorier de votre section locale au plus tard dix (10) jours avant la date du scrutin énoncée dans l'**avis d'élection**.

